

Appel à propositions

NIGER

Ouverture de l'appel :	25 Mars 2025
Date limite de soumission:	2 Mai 2025 à 23h59
Envoyez la demande à :	WPHFapplications@unwomen.org

1. Objectifs et but de l'appel à propositions

L'objectif général de cet appel à propositions est de fournir des subventions aux organisations locales de défense des droits des femmes et des jeunes femmes de la société civile au Niger axées i) **un environnement favorable à l'agenda Femmes, Paix, Sécurité (FPS)**, et ii) **la consolidation de la paix et le relèvement**, dans les contextes de conflit et humanitaires. L'appel à propositions contribue à l'objectif général du WPHF qui vise la création des sociétés pacifiques et égalitaires entre les sexes.

Les initiatives devraient cibler les femmes et les filles qui subissent des formes multiples et croisées de discrimination, telles que celles exclues en raison de la géographie, de l'appartenance ethnique, du handicap, de l'âge, du statut migratoire, entre autres, et qui s'alignent sur l'Agenda 2030 et le principe de ne laisser personne de côté.

Il est aligné à l'objectif général de WPHF de contribuer à des sociétés pacifiques et égalitaires entre les sexes. WPHF contribue de manière significative à une participation accrue des organisations de la société civile locales aux processus de l'agenda Femmes, Paix et Sécurité et de l'Action Humanitaire.

2. Contexte pays lié à l'appel à propositions

Le Niger traverse une période de profondes mutations politiques, sécuritaires et humanitaires, caractérisée par une instabilité croissante qui affecte de manière disproportionnée les femmes et les filles. La montée des conflits armés, l'insécurité persistante et les crises humanitaires successives ont exacerbé les inégalités de genre et réduit l'accès des femmes aux espaces de prise de décision, compromettant ainsi leur participation effective à la consolidation de la paix et au relèvement post-crise.

C'est dans ce contexte que le **Fonds des femmes pour la Paix et l'Action Humanitaire (en anglais Women's Peace and Humanitarian Fund, ou WPHF en sigle)** lance un appel à propositions à l'intention des organisations de la société civile œuvrant pour l'autonomisation des femmes dans la consolidation de la paix et la réponse humanitaire. Cet appel s'inscrit dans un double objectif :

1. **Créer un environnement favorable à l'agenda Femmes, Paix et Sécurité (FPS)**

La mise en œuvre effective de l'agenda FPS demeure un défi majeur, en raison d'un cadre institutionnel et politique parfois insuffisamment opérationnalisé. Le renforcement des capacités des organisations locales et l'appui aux initiatives de plaidoyer sont essentiels pour garantir une meilleure intégration du genre dans les stratégies de prévention et de résolution des conflits. Cet appel vise donc à soutenir des actions renforçant la participation des femmes aux processus de décision en matière de paix et de sécurité, ainsi qu'à promouvoir des politiques inclusives et sensibles au genre.

2. **Soutenir la consolidation de la paix et le relèvement dans les contextes de conflit et humanitaires**

Les crises récurrentes ont profondément fragilisé la résilience des communautés, notamment celle des femmes et des jeunes. Leur engagement dans la consolidation de la paix et les efforts de relèvement post-crise sont essentiels pour assurer une stabilisation durable. Le WPHF

souhaite financer des initiatives innovantes permettant aux femmes d'être actrices du changement, en les impliquant dans les mécanismes de gouvernance locale, les processus de médiation et la gestion des conflits communautaires, tout en renforçant leur accès aux opportunités économiques et sociales.

À travers cet appel à propositions, le WPHF ambitionne de renforcer la capacité des organisations de la société civile à mettre en œuvre des interventions stratégiques et durables, alignés sur les stratégies sectorielles et les orientations des autorités, contribuant ainsi aux efforts au gouvernement à instaurer une paix inclusive et résiliente au Niger.

3. Champ d'application (lieu et durée)

Le WPHF financera des projets éligibles au Niger avec une concentration géographique dans : les provinces de Tillabéri (Kouré, Simiri et Say) et Dosso (Fabidji, Kankandi et Birnin Ngauré).

Les projets multi-pays ou les projets en dehors de la zone géographique ne seront PAS acceptés.

Toutes les organisations de la société civile peuvent postuler pour des subventions d'une durée maximale de 2 ans (24 mois).

4. Admissibilité

4.1 Qui peut postuler et recevoir des fonds ?

Les organisations nationales, régionales ou locales dirigées par des femmes ou des jeunes femmes, des organisations de défense des droits des femmes, des droits des jeunes, des organisations féministes ou des organisations de la société civile ayant fait la preuve de leur travail avec les femmes, les jeunes femmes et les filles peuvent poser leur candidature. Les organisations dirigées par des femmes confrontées à des formes multiples et croisées de discrimination sont encouragées à poser leur candidature, notamment les personnes déplacées, les personnes handicapées, les minorités ethniques, etc.

Organisation de défense des droits des femmes ou féministe : L'énoncé officiel de mission ou de vision de l'organisation doit refléter son engagement à lutter contre les formes multiples ou croisées de discrimination et à faire progresser l'égalité des genres et les droits des femmes. L'organisation doit œuvrer à la transformation des facteurs/systèmes/structures sous-jacents, notamment le patriarcat et la dynamique du pouvoir entre les sexes, et œuvrer sur leur transformation.

Organisation dirigée par des femmes : doit être dirigée par une femme en tant que directrice/cheffe d'organisation.

Organisation axée sur les jeunes : Pour être considérée « axée sur les jeunes », la mission et la vision fondamentales de l'organisation doivent être axées sur le soutien à la participation sociale, économique et politique des jeunes femmes et des jeunes hommes et sur la lutte contre les formes multiples ou croisées de discrimination à l'égard des jeunes femmes et des jeunes hommes. WPHF accordera une attention particulière aux organisations axées sur la jeunesse qui soutiennent les jeunes femmes, font progresser l'égalité des sexes et la consolidation de la paix.

Organisation dirigée par des jeunes femmes : doit être dirigée par une jeune femme âgée de 18 à 29 ans qui agit à titre de directeur/chef d'organisation

Les entités suivantes ne sont **PAS** éligibles pour demander une subvention du WPHF :

- Organisations non gouvernementales internationales;
- Les agences ou institutions gouvernementales ;
- Les agences des Nations Unies ou les bureaux pays des Nations Unies ;
- Des individus
- Les entités du secteur privé
- Les universités et les établissements d'enseignement

4.2 Dois-je être une entité/organisation légalement enregistrée pour présenter une demande ?

OUI, pour l'organisation principal. L'organisation principale doit avoir un statut juridique auprès de l'autorité nationale compétente dans le pays de mise en œuvre du projet et doit soumettre une preuve d'enregistrement légal. Veuillez noter que les statuts ne constituent pas une preuve de statut juridique.

NON pour les partenaires de mise en œuvre ou de consortium. Les partenaires de mise en œuvre ne sont pas tenus de fournir un enregistrement légal, mais seulement l'organisation principale.

4.3 Pouvons-nous postuler en partenariat ou en consortium avec d'autres organisations ?

OUI. Les projets conjoints avec d'autres organisations locales de la société civile de défense des droits des femmes, axées sur la jeunesse ou dirigées par des femmes ou des jeunes femmes sont encouragés. Les projets conjoints en partenariat avec d'autres organisations locales de défense des droits des femmes, de jeunes femmes ou de la société civile dirigées par des groupes marginalisés, notamment les personnes déplacées de force, les LGBTQI+, les personnes handicapées, les autochtones, etc. sont également encouragés.

Pour les projets conjoints, seul l'organisme responsable est tenu de satisfaire aux critères d'admissibilité. Pour les projets conjoints, les rôles et les responsabilités de chaque organisation doivent être clairement détaillés dans le modèle de demande.

4.4 Puis-je demander une subvention pour une initiative ou un projet en cours ?

OUI. WPHF accepte les propositions de projets en cours. La valeur ajoutée spécifique de la subvention doit toutefois être clairement indiquée

4.5 Mon organisation doit-elle contribuer au budget du projet ?

NON. Les organisations de la société civile ne sont pas tenues de contribuer au budget du projet.

5. Type de financement disponible

Dans le cadre de cet appel de propositions, WPHF accepte les demandes de financement programmatique et institutionnel. Une organisation (candidat principal ou partenaires de mise en œuvre) peut soumettre une demande de financement institutionnel ET/OU une demande de financement programmatique. **Les organisations qui sollicitent à la fois un financement institutionnel et un financement programmatique doivent soumettre deux dossiers de candidature distincts basés sur les modèles correspondants de chaque volet, comme indiqué à la section 6.**

<p>Financement institutionnel : (USD \$2,500 – \$30,000) L'objectif est de renforcer la capacité institutionnelle des organisations de défense des droits des femmes et des organisations dirigées par des femmes qui travaillent sur des questions de genre dans des contextes de paix et de sécurité</p>	<p>ET/ OU</p>	<p>Financement programmatique : Volet 2 (USD \$30,000 - \$200,000) Ce volet de financement financera des projets qui visent spécifiquement à financer des activités</p>
---	-------------------	--

<p>et dans des contextes humanitaires, afin de s'assurer qu'elles sont capables de se maintenir et d'améliorer leur impact. Les candidats potentiels devront démontrer comment le contexte actuel affecte leurs capacités institutionnelles et financières et comment le financement les soutiendrait en tant qu'organisation. Ce volet financera une gamme limitée d'activités visant à soutenir le développement ou le renforcement des capacités institutionnelles d'une OSC. L'objectif de ce flux de financement <u>N'EST PAS</u> de financer des activités programmatiques. Les organisations qui demandent un financement institutionnel doivent avoir un mandat aligné sur les objectifs de l'appel à propositions.</p>	<p>programmatiques alignées sur UN SEUL parmi les domaines d'impact suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Impact 1 du WPHF: <i>Renforcement du rôle des organisations de la société civile dans le plaidoyer et la responsabilisation des engagements en matière de FPS.</i> <p>OU</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Impact 6 du WPHF: <i>Amélioration du relèvement socio-économique et de la participation politique des femmes et des jeunes femmes dans les contextes de consolidation de la paix.</i>
---	---

Veuillez consulter les fiches conseils des indicateurs du WPHF pour obtenir des conseils sur l'impact et les indicateurs requis (section 10 ci-dessous).

6. Dossier et procédures de candidature

Les organisations soumettant un dossier de candidature sont tenues d'utiliser les canevas fournis par WPHF. Veuillez NE PAS soumettre de photos ou de documents autres que ceux énumérés ci-dessus.

Modèle de proposition WPHF

Financement Institutionnel [\[télécharger\]](#)

ET/OU

Impact 1 (Environnement Favorable à l'Agenda FPS) [\[télécharger\]](#)

OU

Impact 6 (Consolidation de la Paix et Relèvement) [\[télécharger\]](#)

ET

Preuve du statut juridique ou de l'enregistrement légal de l'organisation principale (si vous êtes en cours de renouvellement, veuillez envoyer la preuve de dépôt)

Soumission : Les dossiers de demande doivent être envoyés par courriel à WPHFapplications@unwomen.org avant le 2 mai 2025 à 23h59 heure de Genève (heure d'Europe centrale).

À noter :

- Les candidatures doivent être rédigées en français. Seules les candidatures dans cette langue seront acceptées.
- Les candidatures peuvent être soumises en format .doc, .docx ou .pdf.
- Les certificats d'enregistrement légal peuvent être soumis en format .jpeg, .doc, .docx ou .pdf.
- Tous les documents doivent être soumis ensemble dans un même dossier.
- Vous ne pouvez pas apporter de modifications à votre demande après qu'elle a été soumise.
- Les modèles de proposition, y compris les annexes, ne peuvent être modifiés. Les demandes incomplètes ou l'utilisation de modèles différents ne seront pas prises en considération.
- Veuillez NE PAS renvoyer votre demande à moins que vous ne receviez pas d'accusé de réception dans les trois jours.

7. Obtenir plus d'informations sur l'appel à propositions

Une séance d'information sera organisée avec les candidats potentiels le **9 avril** à 10h00 (heure de Niamey) en ligne (ou en personne). Pour vous inscrire, veuillez envoyer un mail à paul.moussa@unwomen.org.

Les questions concernant cet appel de propositions peuvent être envoyées à l'adresse suivante : paul.moussa@unwomen.org au plus tard le **30 avril 2025**. Veuillez prévoir un minimum de 48 heures pour répondre à vos questions.

8. Critères d'évaluation

Lors de la rédaction de votre candidature, veuillez garder à l'esprit que nous tiendrons compte des critères suivants pour évaluer votre proposition :

Critères d'évaluation pour le financement institutionnel (volet de financement 1)	Critères d'évaluation pour le financement programmatique (volet de financement 2)
<p>Project Objectives:</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Alignement avec la théorie du changement du WPHF, en particulier en ce qui concerne un résultat spécifique dans le cadre de résultats (domaine d'impact 1) <input type="checkbox"/> Articulation claire de l'expérience de l'organisation et de la justification de la manière dont la crise actuelle affecte leurs capacités institutionnelles et financières <input type="checkbox"/> Définition de produits et activités clairs axés sur le renforcement des capacités institutionnelles des OSC et sur la manière dont l'organisation sera soutenue <input type="checkbox"/> Identification des risques et mesures d'atténuation appropriées 	<p>Objectifs du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Alignement avec la théorie de changement du WPHF, notamment en ce qui concerne un impact spécifique dans son cadre de résultats. <input type="checkbox"/> Définition des résultats escomptés du projet et de l'approche d'intervention, en tenant compte des meilleures pratiques en matière d'approche sensible au genre. <input type="checkbox"/> Produits et activités clairs et réalistes prévus pour obtenir les résultats escomptés et réalisables dans les délais impartis. <input type="checkbox"/> Participation significative de groupes confrontés à diverses formes corrélées de discrimination, comme les personnes marginalisées et exclues en raison, entre autres, de leur pauvreté, de leur origine ethnique, de leur handicap, de leur âge, de leur origine, de leur statut migratoire, de leur séropositivité ; ce qui est clairement en accord avec l'Agenda 2030 et le principe de ne laisser personne pour compte
<p>Budget</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Le budget est cohérent dans tous les documents et détaillé par produit dans le cadre de résultats <input type="checkbox"/> Le budget comprend les coûts opérationnels indirects au niveau autorisé (pas plus de 7.00%) <input type="checkbox"/> Le budget est suffisant et raisonnable pour les activités proposées et tient compte de l'ampleur des problèmes 	<p>Gestion et suivi du programme</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Identification des risques et des mesures d'atténuation adéquates sont présentées <input type="checkbox"/> Identification des approches féministes pertinentes et appropriées en matière de suivi et d'évaluation, y compris l'approche "Ne pas nuire", ainsi que la structure de gestion du projet. <p>Pérennisation et appropriation nationale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Promotion pour l'appropriation nationale et locale à travers le développement et la mise en œuvre d'activités et d'objectifs spécifiques visant au renforcement des capacités des acteurs nationaux et locaux ; <input type="checkbox"/> Pérennisation du programme au-delà de la période de contribution et (si pertinent) réflexion sur la façon de le reproduire et de l'améliorer dans le temps.
	Budget

- Le budget est cohérent dans tous les documents et détaillé par produit dans le cadre de résultats.
- Le budget est suffisant et raisonnable pour les activités proposées et tient compte de l'ampleur des problèmes.
- Le budget comprend les coûts opérationnels indirects au niveau autorisé (pas plus de 7.00%).

9. Etapes suivantes après soumission des propositions au WPHF

Après la clôture de l'appel à propositions, les prochaines étapes seront les suivantes :

- ▶ Les propositions complètes et reçues dans les délais seront examinées sur la base des exigences du présent appel à propositions.
- ▶ Les propositions retenues et répondant aux critères minimums de sélection feront l'objet d'une évaluation technique par le WPHF sur la base des critères d'évaluation énumérés dans la section 8 ci-dessus. Les propositions ayant obtenu un score supérieur à 50/100 seront présélectionnées.
- ▶ Un comité de pilotage national (COPIL) se réunira pour examiner les propositions présélectionnées et les sélectionnera en fonction du financement disponible. Le COPIL peut également formuler des recommandations sur la révision des budgets des propositions.
- ▶ Seules les OSC sélectionnées pour un financement seront contactées directement par courrier électronique par l'entité de gestion des Nations unies du WPHF dans le pays (ONU Femmes).
- ▶ Veuillez noter que ce processus peut prendre jusqu'à 4-5 mois après la clôture de l'appel à propositions.
- ▶ Nous vous encourageons à consulter notre site <https://wphfund.org/calls-for-proposals/> pour connaître les futures possibilités de financement.

10. Ressources utiles

- Le site web du WPHF www.wphfund.org
- [Fiche conseil de l'impact et des indicateurs : Impact 1 \(Environnement favorable à FPS\)](#)
- [Fiche conseil de l'impact et des indicateurs : Impact 6 \(Consolidation de la paix et relèvement\)](#)
- [Fiche conseil de l'impact et des indicateurs : Financement Institutionnel](#)
- Termes relatifs au suivi, à l'évaluation et à la gestion axée sur les résultats : [Glossaire OECD/DAC des termes clés](#) relatifs à l'évaluation, disponible en anglais, en français et en espagnol.

À propos du Fond des Femmes pour la Paix et l'action Humanitaire (WPHF)

Le WPHF est un mécanisme mondial de financement commun qui vise à stimuler une augmentation significative du financement de la participation, du leadership et de l'autonomisation des femmes dans les processus de paix et de sécurité et la réponse humanitaire. Le WPHF est un mécanisme de financement flexible et rapide. Il soutient des interventions de qualité conçues pour renforcer la capacité des femmes locales à prévenir les conflits, à répondre aux crises et aux urgences et à saisir les principales opportunités de consolidation de la paix. L'objectif global de la théorie du changement de la WPHF est de contribuer à **des sociétés pacifiques et égalitaires**. Pour atteindre cet objectif, il faudra que les femmes soient habilitées à participer, à contribuer et à bénéficier de la prévention des conflits, de l'intervention en cas de crise, de la consolidation de la paix et du relèvement.

Le WPHF est régi par un conseil de financement au niveau mondial, composé de quatre entités des Nations Unies (actuellement ONU Femmes, UNHCR, UNFPA et PBSO), quatre États membres donateurs (actuellement Royaume Uni, Allemagne, France et les États Unis), ainsi que 4 organisations de la société civile (actuellement She's the First, Reach Out Cameroon, Women for Women International et Politics 4 Her).

Au niveau des pays, la sélection finale des propositions présélectionnées sera effectuée par un comité de pilotage national, composé d'agences des Nations Unies, d'organisations de la société civile, de représentants des donateurs et de gouvernements.